**24ème session du Groupe de travail de l’EPU**

**Belgique**

**Intervention de la Délégation de l'Arménie**

**Genève, le 19 janvier 2016**

Merci, Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Royaume de Belgique conduite par le Vice premier ministre et ministre des affaires étrangères M. Didier Reynders, et remercie pour la présentation de son rapport national.

L’Arménie prend note avec satisfaction des mesures significatives entreprises par la Belgique depuis son premier passage à l’EPU en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme aussi bien sur le plan national qu’international.

Elle salue la contribution importante de la Belgique aux efforts internationaux en matière de lutte contre l’impunité et de prévention des crimes contre l'humanité. A cet effet, elle apprécie hautement la reconnaissance aussi bien par le Parlement que le Gouvernement de Belgique du génocide arménien, réaffirmé en juin 2015.

Elle se félicite également des instruments mis en place par le gouvernement belge dans le cadre de la lutte contre la discrimination raciale, l’extrémisme et la xénophobie.

L’Arménie salue également les programmes adoptés en matière d’éducation aux droits de l’homme.

Ma délégation souhaiterait adresser à la Belgique les recommandations suivantes :

1. poursuivre les efforts sur le plan international en matière de lutte contre l’impunité.

2. continuer les programmes d’éducation aux droits de l’homme, y compris en matière de prévention

 L’Arménie souhaite le plein succès à la Belgique.

Je vous remercie.